

**COMMUNE DE
TANINGES****74440 TANINGES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 19 Décembre 2019, à 19h45, le Conseil Municipal de la Commune de Taninges, légalement convoqué le 12 Décembre 2019, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves LAURAT, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 14

ETAIENT PRESENTS : M. Yves LAURAT, Maire, Mme Maryvonne DELLANDREA, Mrs Alain CONSTANTIN (arrivée à 21H20, présent pour le point 2 qu'il a présenté, pour le point 3 et à partir du point 11), René AMOUDRUZ, Fernand DESCHAMPS, Gilles PEGUET, Hervé RAFFIN, Adjoint, Franck TOMASINA, Christian ANTHONIOZ, Etienne FILLION, Antoine GIMENEZ, François CARILLO, Mmes Gaëlle MOGENIER, Emmanuelle PASQUIER

POUVOIRS : Mmes Emmanuelle TURBELIN pour Catherine MARCELLY, Marise FAREZ pour François CARILLO, Mrs Sébastien MONTESSUIT pour Etienne FILLION, Mme Emmanuelle MENIN-ROCHE pour Hervé RAFFIN
soit 17 votants, Mme MARCELLY, absente, ne pouvant représenter Mme TURBELIN.

EXCUSES : Jean-Marc LEHODEY, Catherine MARCELLY, Aurélie ANIQUET, Martine COPPEL, Denis ROUGE, Emmanuelle TURBELIN

M. Gilles PEGUET a été élu secrétaire de séance.

13 - APPROBATION DE LA CREATION DE L'AFP DE LOËX ET DE SON PROJET DE STATUTS (TRANSMIS AUX CONSEILLERS LE 16/12 ET, LE 17/12 AVEC UNE NOTE EXPLICATIVE REDIGEE PAR LA CCMG).

RAPPORTEUR : MONSIEUR AMOUDRUZ

Vu le contexte pastoral caractérisé par une déprise agricole importante et le morcellement foncier, Monsieur le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait pour la Commune de TANINGES, de participer à une opération de gestion concertée des alpages dans le cadre d'une Association Foncière Pastorale Autorisée sur le plateau de Loëx, regroupant les communes de Taninges, Les Gets et Verchaix.

Comme expliqué dans la note de synthèse rédigée par la CCMG et diffusée aux conseillers le 16 Décembre 2019, une étude préalable, portée par le SIVM du Haut Giffre et financée par le Plan Pastoral Territorial (PPT), a été réalisée en 2018 par la SEA (Société d'Economie Alpestre), et un groupe de travail s'est réuni tout au long de l'année 2018.

A la suite d'une présentation du projet aux propriétaires le 19 Janvier 2019, la plupart ont exprimé un avis favorable, puis les Services de l'Etat ont

Monsieur AMOUDRUZ explique que cette Association Foncière Pastorale permettrait un regroupement des parcelles agricoles, pastorales et forestières pour des projets communs, ainsi que la réalisation de travaux d'améliorations pastorales, aidées prioritairement par les financeurs publics, sans remettre en cause la propriété des parcelles incluses.

Il souligne par ailleurs l'intérêt de démarches mutualisées et coordonnées par rapport aux risques de réduction des zones humides, du manque d'eau, et de l'avancée de la forêt, l'AFP permettant d'intervenir à la fois sur les propriétés publiques et privées.

Il est alors présenté les statuts de l'AFP de Loex ainsi que son périmètre et le programme indicatif de **travaux (projet de statuts transmis aux conseillers le 17 Décembre, mais susceptibles d'être modifiés après l'enquête publique de Fin Janvier 2020, date arrêtée par Monsieur le Préfet).**

Il faut noter que les parcelles concernées appartenant à la Commune de Taninges s'étendent exclusivement sur notre commune pour une surface de 173 hectares.

Après présentation et examen du dossier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de **PARTICIPER** à la création de cette Association Foncière Pastorale,
- de **NOMMER** un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le représenter lors des assemblées,
- de **FAIRE APPORT** des parcelles désignées sur les états joints et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bulletin d'adhésion,
- de **S'ENGAGER A ACQUERIR** les éventuelles parcelles qui feraient l'objet de délaissement de la part de propriétaires,
- de **DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

A Taninges, le 19 Décembre 2019

Le Maire,

Yves LAURAT



Délibération n°2019-163